

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 février 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Denis Vincent.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-02-140 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 février 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 5.13 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaires / Cessation d'usage / Démolition / Nuisances / Lot 1 830 573 / 2251, rue Metcalfe

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Séance ordinaire du 6 février 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2012
- 4.4 Club optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti / Achat de billets
- 4.5 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Campagne majeure de financement 2011-2015

5. GREFFE

- 5.1 Bail / Panneau publicitaire sur l'Île-aux-Tourtes / Avis de non renouvellement
- 5.2 Politique barrage routier / Abrogation
- 5.3 Mandat de représentation / Cour du Québec – Division des petites créances
- 5.4 Règlement d'emprunt n° 1613 / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.5 Règlement d'emprunt n° 1634 / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Rues Vivaldi, Bellini et Verdi / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.6 Servitude / Utilités publiques / Lots 4 763 151 et 4 763 152 / Intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Paul-Gérin-Lajoie

- 5.7 Servitude / Conduites d'amenée et d'égout sanitaire / Lots 4 763 152 et 4 763 153 / Chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 5.8 Cession / Conduite pluviale / Lot 3 001 534 / Stationnement de la gare Vaudreuil de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) / Modification de la résolution 11-12-1116
- 5.9 Disposition de biens abandonnés / 620, rue Forbes, app. 7
- 5.10 Rétrocession / Lot projeté 4 950 893 / Station de pompage Jacques-Plante
- 5.11 Acquisition / Lot 4 596 820 / Parc et espace vert / Secteur de la rue Crevier
- 5.12 Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / 200-220, rue Joseph-Carrier / Matricule 6230-00-2763
- 5.13 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaires / Cessation d'usage / Démolition / Nuisances / Lot 1 830 573 / 2251, rue Metcalfe

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Transferts budgétaires

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 12 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1432 / Autorisation de signature
- 7.2 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Attribution de poste à titre régulier / Mécanicien / Unité – Bâtiments et mécanique
- 7.3 Assurance responsabilité professionnelle / Barreau du Québec / Exemption / Directrice des ressources humaines
- 7.4 Service des travaux publics / Division - Aqueduc et égouts / Attribution de poste à titre régulier / Journalier / Unité – Aqueduc et égouts
- 7.5 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Attribution de poste à titre régulier / Journalier-chauffeur / Unité – Voirie et signalisation
- 7.6 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Plan municipal de mesures d'urgence

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-03 / Abattage et élagage des arbres en rives de la rivière Quinchien
- 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-08-10 / Cogestion des réseaux de distribution d'eau potable - année 2012
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-03 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts – année 2012
- 13.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-33 / Fourniture et épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'*ambrosia* – saison 2012
- 13.5 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière
- 13.6 Tournoi intermunicipal de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique – édition 2012 / Inscription et participation

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Modification / Règlement n° 1588 / Protocole d'entente / Projet « Grands compositeurs – phases 7, 8 et 9 » / Travaux de fondation de rues et services municipaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial / Rues Mozart et Strauss / Partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach et Schubert
- 15.3 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance / Construction d'un stationnement et d'une œuvre d'art pour l'aréna / Règlement n° 1610

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 280, avenue Saint-Charles / Allée de stationnement / Lots 1 546 205 et 3 895 383 / Zone C2-521 / Report de l'étude
- 16.3 Modification de noms de rues / Projet domiciliaire Château de la Gare / Lot 4 932 223 / Modification de la résolution 12-02-121

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption second projet / Règlement n° 1275-166 / Limitation / Usages autorisés / Groupe communautaire (P2) / Zone P2-533 / Secteur de la rue Tooke et du chemin de la Commune
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1592 / Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

19. DIRECTION GÉNÉRALE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-02-141 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-02-142 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-02-143 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Denis Vincent soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2012.

« ADOPTÉE »

**12-02-144 CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL-DORION INC. / SOUPER SPAGHETTI /
ACHAT DE BILLETS**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au 8^e souper spaghetti annuel organisé par le Club optimiste Vaudreuil-Dorion inc. au profit des communautés Saint-Michel, Sainte-Trinité et Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés lors de cet événement permettront aux jeunes de la région de bénéficier de diverses formations en pastorale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de vingt-cinq (25) billets au montant de dix dollars (10 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper spaghetti organisé par le Club optimiste Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le 28 avril 2012 au Centre culturel de la Cité-des-Jeunes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-02-145 FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT / CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT
2011-2015**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre de sa campagne majeure de financement 2011-2015;

CONSIDÉRANT les besoins croissants de la population en soins de santé ainsi que l'augmentation importante du nombre de naissances;

CONSIDÉRANT que la Fondation souhaite financer la réalisation de certains projets majeurs incluant notamment l'agrandissement du Centre mère-enfant, l'acquisition d'un appareil d'angiographie d'intervention destiné à la chirurgie ainsi que l'acquisition de matériel pour le confort des patients et la sécurité du personnel soignant;

CONSIDÉRANT que de nombreux citoyens de la Ville bénéficient des services rendus par l'Hôpital du Suroît;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de quatre-vingt-deux mille dollars (82 000 \$), représentant environ deux dollars et cinquante cents (2,50 \$) par habitant, réparti sur une période de cinq (5) ans à raison de seize mille quatre cents dollars (16 400 \$) par année, soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne majeure de financement 2011-2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-02-146 BAIL / PANNEAU PUBLICITAIRE SUR L'ÎLE-AUX-TOURTES / AVIS DE NON
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre la Ville et Cojaly inc. pour la location d'un emplacement pour un panneau publicitaire sur l'Île-aux-Tourtes prend fin le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que ledit bail prévoit son renouvellement pour un terme additionnel de cinq (5) ans à moins d'un avis de non renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Conseil ne souhaite pas renouveler ledit bail;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre à Cojaly inc. un avis de non renouvellement du bail intervenu le 23 octobre 1998 pour la location de l'emplacement de l'Île-aux-Tourtes.

« ADOPTÉE »

12-02-147 POLITIQUE BARRAGE ROUTIER / ABROGATION

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la circulation dans les principales artères de la Ville a pour effet de rendre plus hasardeux les barrages routiers destinés au financement des organismes accrédités;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus opportun de permettre la tenue de ce type d'activité dans les rues publiques de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la politique de barrage routier telle qu'adoptée par la résolution 05-03-257 soit abrogée;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-02-148 MANDAT DE REPRÉSENTATION / COUR DU QUÉBEC – DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des représentants de la Ville aux fins de la représenter dans toute cause relevant de la Cour du Québec – Division des petites créances;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE MM. Marc Côté, chef de division – Techniques, et Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, soient désignés pour agir à titre de représentants autorisés de la Ville dans le cadre de tout recours intenté devant la Cour du Québec – Division des petites créances.

« ADOPTÉE »

12-02-149 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1613 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BEETHOVEN, BACH, SCHUBERT ET MOZART / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 20 février 2012, pour le Règlement n° 1613 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart en décrétant un emprunt d'un million sept cent quatorze mille dollars (1 714 000 \$) à ces fins ».

12-02-150 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1634 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUES VIVALDI, BELLINI ET VERDI / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 20 février 2012, pour le Règlement n° 1634 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, des rues Vivaldi, Bellini et Verdi en décrétant un emprunt de deux millions trente-sept mille dollars (2 037 000 \$) à ces fins ».

12-02-151 SERVITUDE / UTILITÉS PUBLIQUES / LOTS 4 763 151 ET 4 763 152 / INTERSECTION DE L'AVENUE SAINT-CHARLES ET DU CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

CONSIDÉRANT la vente du lot 4 763 153 par la Ville au Centre de la petite enfance La Relève V.-S.;

CONSIDÉRANT que le passage des fils d'Hydro-Québec et Bell Canada pour desservir le lot 4 763 153 nécessite une servitude sur les lots 4 763 151 et 4 763 152 propriétés de la Ville;

CONSIDÉRANT que la servitude vise aussi à desservir le lot 4 763 152;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de partager les frais inhérents à l'établissement de la servitude également entre la Ville et le CPE La Relève V.-S.;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'établissement d'une servitude d'utilité publique pour Hydro-Québec et Bell Canada sur les lots 4 763 151 et 4 763 152, le tout tel que montré au plan préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 10582 (dossier R19264-1-2), daté du 1^{er} septembre 2011;

QUE les coûts relatifs à l'établissement de cette servitude soient partagés également entre la Ville et le CPE La Relève V.-S.;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-152 SERVITUDE / CONDUITES D'AMENÉE ET D'ÉGOUT SANITAIRE / LOTS 4 763 152 ET 4 763 153 / CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

CONSIDÉRANT que les travaux d'implantation de conduites d'amenée en front des lots 4 763 152 et 4 763 153 sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente du lot 4 763 153 au Centre de la petite enfance La Relève V.-S. prévoit l'engagement de ce dernier à consentir à l'établissement d'une servitude pour lesdites conduites, le tout conformément au plan préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 10192 (dossier T17049-3-6), daté du 20 mai 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, par la même occasion, d'établir une semblable servitude à l'égard du lot 4 763 152, propriété de la Ville, le tout conformément au plan préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 10955 (dossier T17049-4-8), daté du 15 décembre 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir d'une servitude pour les conduites d'amenée et d'égout sanitaire pour les lots 4 763 152 et 4 763 153 conformément aux plans identifiés ci-haut ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-02-153 CESSION / CONDUITE PLUVIALE / LOT 3 001 534 / STATIONNEMENT DE LA GARE VAUDREUIL DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 11-12-1116

CONSIDÉRANT la résolution 11-12-1116 autorisant la cession du lot 4 874 622 à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) afin qu'elle y implante une partie de son stationnement pour la gare Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, par la même occasion, de céder à l'AMT la propriété d'une conduite pluviale d'une longueur approximative de 43 mètres sise à environ 8,5 mètres du lot 4 874 622 sur le lot contigu 3 001 534 dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT que ladite conduite fait l'objet d'une servitude enregistrée sous le numéro 219140 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'AMT à prendre l'entière responsabilité de ladite conduite, et ce, jusqu'à la ligne de propriété;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le texte de la résolution 11-12-1116 afin d'y préciser la considération afférente à la cession du lot 4 874 622;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville cède à l'AMT, à charge pour elle de l'entretenir, la conduite pluviale sise sur le lot 3 001 534;

QUE la servitude enregistrée sous le numéro 219140 soit éteinte en regard de la portion de conduite sise sur le lot 3 001 534;

QUE la mention « à titre gratuit » apparaissant dans le deuxième considérant de la résolution 11-12-1116 soit biffée et que le premier paragraphe de la résolution soit remplacé par le suivant :

QUE la Ville accepte de céder à l'AMT le lot 4 874 622 sans garantie et pour bonnes et valables considérations dont notamment la construction d'un stationnement pour desservir la gare Vaudreuil;

QUE tous les frais inhérents à la présente transaction soient à la charge de l'AMT;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-02-154 DISPOSITION DE BIENS ABANDONNÉS / 620, RUE FORBES, APP. 7

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 13 décembre 2011, récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 620, rue Forbes, app. 7;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits biens a été contacté par un représentant de la Ville et qu'il refuse de récupérer lesdits biens;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Olivier Van Neste soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 620, rue Forbes, app. 7;

QUE M. Van Neste soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

12-02-155 RÉTROCESSION / LOT PROJETÉ 4 950 893 / STATION DE POMPAGE JACQUES-PLANTE

CONSIDÉRANT que Groupe immobilier Vaudreuil inc. a cédé à titre gratuit à la Ville, par acte daté du 7 avril 2006 et enregistré sous le numéro 13 185 548, plusieurs terrains dont le lot 3 285 803 destiné à l'implantation de la station de pompage Jacques-Plante;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de 84 mètres carrés a été cédée de façon superflue et qu'il y a lieu de la rétrocéder à son propriétaire original;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rétrocède à Groupe immobilier Vaudreuil inc. le lot projeté 4 950 893 tel qu'il apparaît au plan préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 10967 (dossier T14247-4-73) en date du 20 décembre 2011;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge de la requérante;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-02-156 ACQUISITION / LOT 4 596 820 / PARC ET ESPACE VERT / SECTEUR DE LA RUE CREVIER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir un parc ou un espace vert dans le secteur de la rue Crevier;

CONSIDÉRANT l'offre de cession du lot 4 596 820, d'une superficie de 2 472,9 mètres carrés, pour un montant de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière le lot 4 596 820, à des fins de parc ou espace vert, et ce, pour la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$);

QUE cette acquisition soit financée à même le fonds de parcs et espaces verts;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-157 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES / TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC / 200-220, RUE JOSEPH-CARRIER / MATRICULE 6230-00-2763

CONSIDÉRANT qu'un appel du rôle a été convoqué par le Tribunal administratif du Québec, dans le dossier Aldev inc. contre Ville de Vaudreuil-Dorion (SAI-M-182402-1103), et qu'il y a lieu de mandater un avocat pour représenter la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier précité.

« ADOPTÉE »

12-02-158 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES / RECOURS JUDICIAIRES / CESSATION D'USAGE / DÉMOLITION / NUISANCES / LOT 1 830 573 / 2251, RUE METCALFE

CONSIDÉRANT que des aménagements non conformes à la réglementation d'urbanisme ont été construits sur le lot 1 830 573, et ce, sans aucun permis;

CONSIDÉRANT qu'est exploité sur le lot susmentionné un chenil à l'extérieur du bâtiment, le tout contrairement à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que les aboiements de chiens audibles à l'extérieur du lot susmentionné constituent une nuisance;

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure demandant la correction de ces défauts a été signifiée à l'exploitant du chenil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Poupart & LeChasseur, avocats, soit mandatée afin d'entreprendre contre 9177-3184 Québec inc., exploitant d'un chenil sis au 2251, rue Metcalfe, ainsi que ses administrateurs, les procédures judiciaires appropriées en vue d'une ordonnance judiciaire afin d'y faire cesser toute nuisance ainsi que toute occupation non conforme à la réglementation et pour la démolition de toute construction ou aménagement contraires à la réglementation;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-159 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant cent trente-trois mille huit cent trente dollars (133 830 \$) pour l'année 2011 et soixante-six mille six cent deux dollars (66 602 \$) pour l'année 2012, tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 9 février 2012.

« ADOPTÉE »

12-02-160 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 12 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1432 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 12 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 dans le but de modifier l'appellation du poste de commis à la paie.

« ADOPTÉE »

12-02-161 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES / ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER / MÉCANICIEN / UNITÉ – BÂTIMENTS ET MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 février 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de mécanicien régulier au sein de l'unité – Bâtiments et mécanique de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics à M. Francis Leduc, et ce, à compter du 21 février 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Leduc aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 21 mai 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Leduc;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-162 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE / BARREAU DU QUÉBEC / EXEMPTION / DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que M^e Isabelle Bureau est membre du Barreau du Québec et occupe à titre exclusif pour la Ville le poste de directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'article 2.7 du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (R.R.Q., B-1, r. 12.01);

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Ville de Vaudreuil-Dorion avec la Mutuelle des municipalités du Québec couvre les conséquences de toute erreur ou omission de M^e Isabelle Bureau dans le cadre de son emploi;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion se porte garante, prene fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Isabelle Bureau dans l'exercice de ses fonctions.

« ADOPTÉE »

**12-02-163 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION - AQUEDUC ET ÉGOUTS /
ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER / JOURNALIER /
UNITÉ - AQUEDUC ET ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 février 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier régulier au sein de l'unité – Aqueduc et égouts de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics à M. Ross Lauzon, et ce, à compter du 21 février 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Lauzon aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 21 mai 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lauzon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-02-164 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES
INFRASTRUCTURES / ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER /
JOURNALIER-CHAUFFEUR / UNITÉ – VOIRIE ET SIGNALISATION**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 février 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier-chauffeur régulier au sein de l'unité – Voirie et signalisation de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics à M. Martin Comtois, et ce, à compter du 21 février 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Comtois aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 21 mai 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Comtois;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-02-165 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
COMMIS AUX PRÊTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 février 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Jacinthe Massicotte au poste temporaire de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 20 février 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-166 PLAN MUNICIPAL DE MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un nouveau plan de mesures d'urgence afin de mieux répondre aux besoins en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que ce plan a été développé selon les plus récents concepts de sécurité civile du Québec et conformément aux orientations du ministère de la Sécurité publique du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte le nouveau plan de mesures d'urgence tel que déposé par M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 14 février 2012.

« ADOPTÉE »

**12-02-167 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-03 /
ABATTAGE ET ÉLAGAGE DES ARBRES EN RIVES DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'abattage et élagage des arbres en rives de la rivière Quinchien, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 février 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-03;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Émondage et abattage Dionne inc., 1966, rue du Patrimoine, Saint-Lazare (Québec), J7T 3K5, pour les services d'abattage et élagage des arbres en rives de la rivière Quinchien, et ce, au coût de soixante-huit mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-neuf cents (68 099,69 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-03;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-460-00-529;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 03-200-00-722	(Transf. act. invest. – bâtiments)	65 000 \$
À : 02-460-00-529	(Entretien cours d'eau)	65 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-02-168 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-10 /
COGESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la cogestion des réseaux de distribution d'eau potable adjugé par la résolution 08-03-272 est d'une durée de trois (3) ans finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour une année additionnelle en 2011 par la résolution 11-01-029;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Entretien des infrastructures de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-10 pour la cogestion des réseaux de distribution d'eau potable à la compagnie Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt (Québec), J7V 5K8, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-169

**PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-03 /
COUPE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS – ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts adjudgé par la résolution 11-03-240 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2011 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-03 pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts à la compagnie Paysagiste Michael C. (9187-4032 Québec inc.), 58, rue Birchview, Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9A 2Y4, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-170

**PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-33 /
FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'HERBICIDE ÉCOLOGIQUE ET SÉLECTIF DE
L'AMBROSIA – SAISON 2012**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la fourniture et l'épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'*ambrosia* adjudgé par la résolution 09-07-545 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2009 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour une année additionnelle en 2011 par la résolution 11-07-637;

CONSIDÉRANT la recommandation du surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-33 pour la fourniture et l'épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'*ambrosia* à la compagnie Entretien paysager C.T.M. inc., 2684A, boulevard Talbot, Stoneham (Québec), G3C 1J5, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-171

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT REGROUPE DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en flocon et/ou le chlorure de calcium en solution liquide et/ou le chlorure de magnésium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (chlorure de calcium en flocon et/ou chlorure de calcium en solution liquide et/ou chlorure de magnésium en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que le taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

12-02-172

TOURNOI INTERMUNICIPAL DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE – ÉDITION 2012 / INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de l'équipe de hockey de la Ville de Vaudreuil-Dorion au tournoi intermunicipal de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique qui se tiendra du 27 au 29 avril 2012 à Ville Saint-Laurent;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-02-173 MODIFICATION / RÈGLEMENT N° 1588 / PROTOCOLE D'ENTENTE / PROJET « GRANDS COMPOSITEURS – PHASES 7, 8 ET 9 » / TRAVAUX DE FONDATION DE RUES ET SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET D'ÉGOUT PLUVIAL / RUES MOZART ET STRAUSS / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BEETHOVEN, BACH ET SCHUBERT

CONSIDÉRANT que les travaux de la phase 7 du projet « Grands compositeurs » ont été complétés et acceptés par les services de la Ville;

CONSIDÉRANT que le périmètre des travaux exécutés et acceptés par les services de la Ville dans le cadre de la phase 8 dudit projet ne coïncide pas avec celui défini par le protocole d'entente faisant l'objet du Règlement n° 1588;

CONSIDÉRANT que la délimitation actuelle de la phase 9 dudit projet ne correspond pas à celle figurant au protocole d'entente faisant l'objet du Règlement n° 1588;

CONSIDÉRANT que les travaux de la future phase 9 ne sont pas encore entamés;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification ne sera apportée au projet « Grands compositeurs - phases 7, 8 et 9 », ni dans son périmètre global, ni dans la nature des travaux qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre la signature de la modification du protocole d'entente faisant l'objet du Règlement n° 1588;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la modification du protocole d'entente faisant l'objet du Règlement n° 1588 ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-02-174 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET D'UNE ŒUVRE D'ART POUR L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1610

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 17 janvier 2012, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation n° 401-110-12-R1610-1 à l'égard de services professionnels en vue de la surveillance des travaux de construction d'un stationnement et d'une œuvre d'art pour l'aréna.

« ADOPTÉE »

12-02-175 DÉROGATION MINEURE / 280, AVENUE SAINT-CHARLES / ALLÉE DE STATIONNEMENT / LOTS 1 546 205 ET 3 895 383 / ZONE C2-521 / REPORT DE L'ÉTUDE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Cynthia Gallant;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 4 février 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme n'a pu rendre en temps utile sa recommandation sur cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de cette demande soit reportée à la séance du 5 mars 2012.

« ADOPTÉE »

12-02-176 MODIFICATION DE NOMS DE RUES / PROJET DOMICILIAIRE CHÂTEAU DE LA GARE / LOT 4 932 223 / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-02-121

CONSIDÉRANT la résolution 12-02-121 adoptée le 6 février 2012 à l'égard de la modification de certains noms de rues du projet Château de la Gare;

CONSIDÉRANT qu'un des numéros de lot y apparaissant est erroné;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit remplacé, dans la résolution 12-02-121, le numéro de lot 3 932 223 par le numéro 4 932 223.

« ADOPTÉE »

12-02-177 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-166 / LIMITATION / USAGES AUTORISÉS / GROUPE COMMUNAUTAIRE (P2) / ZONE P2-533 / SECTEUR DE LA RUE TOOKE ET DU CHEMIN DE LA COMMUNE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 février 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-166 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 février 2012 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-166 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de limiter les usages autorisés du groupe communautaire (P2) « institutionnel et administratif » aux seuls usages de musées et archives (8551) et de vernissages et concerts pour la zone communautaire P2-533 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

12-02-178 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1592 / RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1592 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1592 intitulé :

« Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ».

« ADOPTÉE »

12-02-179 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-02-180 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-02-181 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier